

À l'orée de ses cinquante ans, la Charte met en place un nouveau projet destiné à défendre les créatrices et créateurs du livre jeunesse : « le baromètre du contrat jeunesse ». Ce baromètre est un outil créé par et pour les Chartistes. En 2025, il sera accessible sur le site internet de la Charte, via votre espace personnel. Vous pourrez le consulter ou l'alimenter de manière anonyme. Plus vous le nourrirez, plus nos analyses et recommandations se diversifieront. Il incarnera la force du collectif, si chère à nos adhérentes et adhérents.

baromètre

— du contrat jeunesse



Cette publication présente trois extraits de notre étude statistique basée sur notre baromètre. Elle se fonde sur plus de 700 réponses envoyées par 219 répondant·es de mai à juillet 2024. Chaque réponse nous a fourni des informations chiffrées correspondant à un contrat d'édition jeunesse. Elle démontre l'intérêt de cet outil en confirmant (bien malheureusement) nos observations sur trois points essentiels du contrat d'édition :

- le montant de l'**à-valoir**
- le **pourcentage** de droits d'auteur
- les **paliers**

Le **baromètre**, un outil

L'une des questions qui revient très régulièrement dans la bouche des Chartistes est « Combien puis-je négocier pour ce livre ? » Nos conditions contractuelles n'étant pas soumises à des minima, nous les négocions trop souvent à l'aveugle, trop souvent à la baisse, alors que notre rémunération dépend d'elles.

● Partant de ce constat, la Charte a développé un **baromètre** dont l'objectif est de rendre transparentes les pratiques des maisons d'édition jeunesse, et de révéler ce qui constitue des conditions contractuelles acceptables ou inacceptables. Cet **outil** dressera un panorama des contrats jeunesse, illustrant par les chiffres certains combats menés par la Charte (meilleure rémunération, partage de la valeur et association de l'auteur·ice au succès de son livre...). Enfin, il vous permettra de vous « situer » dans le cadre d'une négociation, à la lumière des conditions en usage dans le secteur jeunesse et, plus finement, de celles pratiquées par la maison d'édition qui s'intéresse à votre projet.



Le montant de l'à-valoir

L'à-valoir – ou avance ou redevance de droits d'auteur – constitue souvent la seule « rémunération » versée par la maison d'édition à l'artiste-auteur·ice. Il·elle devra rembourser cette avance (par sa part de droits d'auteur sur chaque vente) avant de toucher de nouveaux droits d'auteur sur chaque exemplaire vendu, ce qui, dans le contexte actuel de surproduction, reste une situation peu fréquente.

● Ainsi, l'à-valoir fonctionne comme une dette contractée par l'artiste-auteur·ice auprès de sa maison d'édition sur les futures ventes de son livre. Il sanctionne non pas le travail effectué, mais la cession des droits patrimoniaux d'une œuvre à une maison d'édition chargée de son exploitation. C'est l'un des points clés lors de la signature d'un contrat. Le baromètre permettra de calculer l'à-valoir moyen versé dans le secteur de l'édition jeunesse. Ce calcul pourra être affiné en fonction du type de livre, du métier de l'artiste-auteur·ice, de la maison d'édition.

Observations

On observe que, pour les albums et les documentaires, la part de l'à-valoir est partagée de manière asymétrique entre l'écrivain·e et l'illustrateur·ice (l'illustrateur·ice touche souvent plus), et de manière un peu plus équitable pour les romans illustrés. Un·e écrivain·e de roman enfant touche moins qu'un·e auteur·ice de roman illustré, alors qu'il·elle en est l'unique auteur·ice.

SECTEUR	À-VALOIR MOYEN			
	Écrivain·e	illustrateur·ice	Auteur·ice complet·ète	Moyenne
Album	816	1 791	2 137	1 585
Documentaire	1 377	3 434		2 122
Roman illustré	1 719	1 874		1 814
Roman enfant	1 433			1 433
Roman young adult	2 269			2 269

Le pourcentage de droits d'auteurs

Le pourcentage de droits d'auteur détermine la vitesse à laquelle l'artiste-auteur·ice rembourse l'à-valoir versé par la maison d'édition. C'est un point du contrat à négocier absolument.

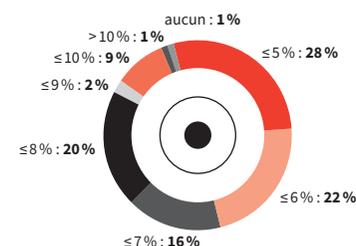
● Le pourcentage de droits d'auteur

constitue la part du prix hors taxes du livre qui revient à l'artiste-auteur·ice. Avec un taux de 10 % sur un livre vendu 10 € hors taxes, l'artiste-auteur·ice touche 1 € par exemplaire vendu. En France, dans l'édition jeunesse, la moyenne tourne malheureusement autour de 5,2%^[1]. Notre étude établit cette moyenne à 5,5 %.

1 – 7^e baromètre des relations auteurs/éditeurs, 15 février 2018, www.scam.fr.
2 – 8^e baromètre des relations auteurs/éditeurs, 9 mars 2021, www.scam.fr.

ROMAN ENFANT

% moyen de droits d'auteur pour un·e écrivain·e seul·e



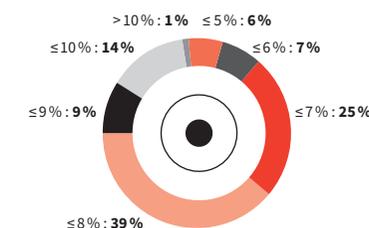
Observations

Dans le secteur du **roman enfant**, pour un projet mobilisant uniquement un·e écrivain·e (sans co-écrivain·e ou illustrateur·ice), les pourcentages sont bas : 29 % des artistes-auteur·ices touchent 5 % ou moins. Plus de la moitié des écrivain·es touchent moins de 6,1 %.

Le secteur du « **young adult** » est bien mieux doté : en cas d'unique créateur·ice également, seulement 6 % des artistes-auteur·ices touchent 5 % ou moins. Plus de la moitié des écrivain·es touchent plus de 7 %. Le pourcentage moyen dans le secteur du young adult (7,72 %) se rapproche de celui observé en littérature générale (8,2 %)^[2]. En revanche, la répartition diffère énormément. Les auteur·ices de littérature générale sont 52 % à toucher 10 % ou plus. Ils·elles sont seulement 15 % dans ce cas en young adult, secteur pourtant le mieux loti de la littérature jeunesse actuellement.

ROMAN YOUNG ADULT

% moyen de droits d'auteur des écrivain·es

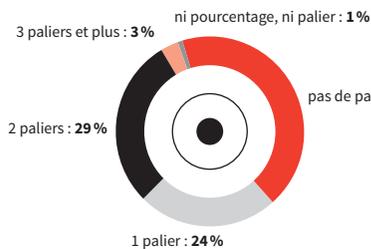


Les paliers

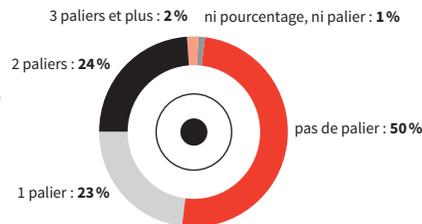
Trop souvent, les maisons d'édition pratiquent des **paliers** difficilement accessibles. Ce point de négociation est important, car il permet à l'auteur·ice d'être associé·e au succès du livre.

● Le **palier** constitue le seuil de ventes à partir duquel l'artiste-auteur·ice touchera un pourcentage de droits d'auteur plus élevé. Par exemple, pour un livre sur lequel l'artiste-auteur·ice touche 8% de droits d'auteur, ce dernier peut négocier un premier palier à partir duquel il touchera 9% de droits d'auteur, puis un deuxième palier à partir duquel il touchera 10% de droits d'auteur. À l'avenir, nous aimerions analyser la hauteur des paliers pratiqués dans l'édition jeunesse.

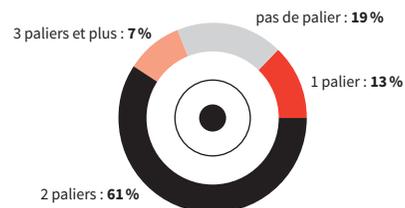
ALBUM



DOCUMENTAIRE



ROMAN YOUNG ADULT



Observations

En **roman** (notamment young adult), la présence de deux paliers (donc trois pourcentages différents, par exemple 7%, 8% et 9%) est plus répandue qu'en album et en documentaire.

Cas pratique

Pour un roman young adult qui sera mis en vente au prix HT de 10 €, vous recevez un contrat comprenant :

- un à-valoir d'un montant de 2 000 € ;
- un pourcentage de 5 % de droits d'auteur ;
- un palier à 8 000 exemplaires (donnant droit à 6 % de droits d'auteurs).

Question

Quel est le montant de la part « auteur·ice » qui vous revient pour chaque livre vendu ?
Calcul : $10 \times 0,05 = 0,5$ (5 % de 10 € font 0,50 €)

Réponse : La part « auteur·ice » s'élève à 50 centimes.

Question

Combien faut-il vendre d'exemplaires pour rembourser l'à-valoir ?
Calcul : $2\,000 \div 0,5 = 4\,000$ (4 000 exemplaires vous rapportant 50 centimes chacun rembourseront les 2 000 € de l'à-valoir)

Réponse : Il faut vendre 4 000 exemplaires pour rembourser l'à-valoir versé par la maison d'édition.

Question

Combien de droits d'auteur supplémentaires toucherez-vous si le livre se vend à 9 000 exemplaires ?
Calcul : $(8\,000 \times 0,5) + (1\,000 \times 0,6) - 2\,000 = 2\,600$ (8 000 exemplaires rapportant 50 centimes chacun, plus 1 000 exemplaires rapportant 60 centimes chacun, moins les 2 000 € d'à-valoir).

Réponse : Vous toucherez 2 600 € en plus des 2 000 € d'à-valoir.

Êtes-vous une bonne négociatrice, un bon négociateur ? Malheureusement, non, mais ça va changer grâce à nos recommandations et à votre baromètre du contrat !

Ce baromètre
initié par la Charte
est issu d'un
travail collectif
réunissant les
administratrices
et administrateurs
Chartistes.

Auteurs

Adrien Tomas et
Samuel Loussouarn

Illustratrice

Julia Fréchette

Direction

artistique et

design graphique

Anne

Bullat-Piscaglia

(studio Voiture 14)

Coordination

Céline Bénabes et

Isabelle Dubois

Communication

Angélique Brévost

Impression

Mélange

**Nous remercions les Chartistes
qui ont répondu au sondage sur
les données de leurs contrats, mais
également celles et ceux qui le
feront sur notre baromètre en ligne.
Nous vous donnons rendez-vous
l'année prochaine pour le guide
des recommandations.
Adhérez, alimentez et consultez
le baromètre en 2025. Tirons nos
contrats vers le haut, ensemble !**

!a.charte

des auteurs et illustrateurs jeunesse

12, passage Turquetil – 75011 Paris

Tél. : +33 (0)1 42 81 19 93

ecrire@la-charte.fr

www.la-charte.fr